

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/S-11/AC.1/L.2/Corr.1
12 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session extraordinaire
COMMISSION SPECIALE DE LA ONZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
Point 7 de l'ordre du jour

EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'INSTAURATION
DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET MESURES
APPROPRIEES POUR PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE



Texte présenté par le Président du Groupe
de travail I

Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des
Nations Unies pour le développement

Rectificatif

Page 5

A la suite du paragraphe 14, insérer un nouveau paragraphe 15 libellé comme suit :

"Les organismes, institutions et organes du système des Nations Unies aideront comme il convient à appliquer la Stratégie et à chercher de nouvelles possibilités de coopération économique pour le développement."

Re-numéroter en conséquence le dernier paragraphe.
